

# Culture: les artistes portent leur détresse à la Chambre

Confronté au Covid-19, le monde culturel a littéralement coulé. Artistes et employeurs sont venus expliquer leurs difficultés en commission des Affaires sociales.



Samuel Tilman, réalisateur, a donné l'un des témoignages d'artistes les plus forts : hypertactif et pourtant « chômeur », titulaire d'une maîtrise et pourtant largement sous-rémunéré. - Dominique Duchesnes.

Le 29/05/2020 à 19:53

**F**aut-il dynamiter l'actuel « statut d'artiste » pour le remplacer par un nouveau cadre de législation sociale, découplé du seul chômage, qui réponde à la fois aux besoins des artistes et techniciens intermittents (en gros des arts vivants et du cinéma) et des artistes « artisans » au long cours (notamment arts plastiques, littérature, etc.) ?

C'est l'une des questions qui a traversé les (plus de) six heures d'audition consacrées ce vendredi, en commission des Affaires sociales de la Chambre, aux témoignages et réflexions d'une vingtaine d'employeurs, artistes, syndicaliste, représentants de fédérations, d'administrations et chargés de com'. L'intention était de développer et d'affiner des propositions de loi déposées jusqu'à présent par le PS, Ecolo-Groen et Défi, autant de textes visant à apporter une aide fédérale d'urgence au monde culturel confronté au Covid-19, mais aussi à régler des dysfonctionnements anciens. Car le virus a surtout « eu un effet de loupe », dira l'un des orateurs.

LIRE AUSSI

## **Culture : l'aide aux artistes déchire le Parlement fédéral**

(<https://plus.lesoir.be/301911/article/2020-05-19/culture-laide-aux-artistes-dechire-le-parlement-federal>)

Beaucoup de suggestions ont été abordées, comme l'autorisation d'un large cumul des allocations de chômage, droits d'auteurs et voisins (aucun autre revenu meuble n'est ainsi frappé d'ostracisme en période de chômage), la discrimination entre prestations à la tâche et à la durée, la mise sur pied d'un fonds de soutien aux artistes les plus fragiles, ou l'assouplissement des conditions d'accès des artistes au chômage temporaire. Il est par ailleurs apparu, via l'audition de Karel Deridder, directeur des services de l'inspection sociale de l'ONSS, que les artistes ne sont pas des fraudeurs.

## **2.600 euros net pour quatre mois**

Par contre, ces artistes font d'excellents témoins. Après le témoignage très fort du sculpteur Yannick Ganseman, est venu l'exposé cinglant de Samuel Tilman, qui travaille depuis quinze ans comme réalisateur. « Depuis quinze ans, j'ai bossé comme un dingue : réalisé huit films, produit plus de cinquante autres, écrit et mis en scène quatre pièces de théâtre, et je suis aujourd'hui considéré administrativement comme un chômeur. »

LIRE AUSSI

## **Les artistes appellent à se fédérer**

(<https://plus.lesoir.be/300704/article/2020-05-13/les-artistes-appellent-se-federer>)

En fait, il est sans revenu, ce qui ne signifie pas qu'il soit désœuvré. Il travaille dans le cinéma, qui n'est « pas le secteur le moins bien loti », et rappelle que le revenu annuel médian des réalisateurs d'Europe est de 12.300 euros. Sans arrêter de travailler, la dernière fois où il a été rémunéré, c'était en octobre 2019. Il a depuis lors travaillé à un projet théâtral pour mai 2020, qui a été reporté non pas à la saison prochaine mais à la saison suivante. Et d'expliquer comment, malgré ce travail acharné, rien n'est possible sans l'intermittence et les périodes de chômage : « J'ai commencé ma carrière par un court-métrage autoproduit. Puis un court-métrage un peu subsidié : j'ai touché 1.500 euros net et j'ai obtenu

un Magritte. Il y a cinq ans, j'ai eu – chose rare – un prime time sur France 2 : un budget de 2,3 millions d'euros, deux ans et demi de travail pour lequel j'ai touché 25.000 euros plus les droits d'auteurs, soit 30.000 euros net pour 36 mois de travail... » Le théâtre ? Pour quatre mois de travail, il a perçu 5.200 euros brut, soit 2.600 euros net. « C'est l'intermittence – travail ponctuel, chômage – qui nous permet de travailler. » Alors, il le jette en conclusion : « Pour le statut d'artiste, il faut sortir du paradigme du chômage, articuler quelque chose au niveau de l'intermittence. »

LIRE AUSSI

**Lettre à la Première ministre: les artistes veulent un calendrier de reprise du travail** (<https://plus.lesoir.be/298065/article/2020-04-30/lettre-la-premiere-ministre-les-artistes-veulent-un-calendrier-de-reprise-du>)

## Les partis flamands restent tièdes

Les employeurs étaient les plus imaginatifs pour s'avancer hors des rails des propositions de loi. Ainsi Françoise Havelange, pour la Fédération des employeurs des arts de la scène (Feas), a réclamé un « tax shift arts de la scène » de deux ans qui rendrait viable le retour à l'activité des scènes de théâtre. Dans le même esprit, l'un des membres de la Feas, Michel Kacenlenbogen (théâtre Le Public) va démontrer qu'en arts vivants, le manque à gagner de la billetterie et du tax shelter représenterait l'équivalent des charges patronales. Il demande donc une exonération des charges patronales, qui permettrait ainsi de maintenir les 4.000 emplois des arts vivants, et assure que le coût de l'ardoise, pour l'État, serait inférieur à la charge sociale de 4.000 chômeurs.

Autant de pistes, les débats législatifs sont loin d'être clôturés. Et les partis flamands restent tièdes.

LIRE AUSSI

**Alda Greoli: «La Fédération devrait préfinancer les places de spectacle pour aider la sortie de confinement»** (<https://plus.lesoir.be/291075/article/2020-03-30/alda-greoli-la-federation-devrait-prefinancer-les-places-de-spectacle-pour-aider>)

Commentaire \*

Signature \* Renquet Nadine

Quelques règles de bonne conduite avant de réagir (<http://plus.lesoir.be/services/charte>)

Poster